

SCP
Yann JORAND
Philippe GOBERT
Julien VAN GORKUM
 Huissiers de Justice Associés
10 bis, Rue Sarrazin
BP 61807
44018 NANTES CEDEX

Tél. : 02.40.48.63.73
 Fax : 02.40.48.68.85
 Mail : huissier@juri-huis.com

BANQUE CDC :
 IBAN : FR88 4003 1000 0100
 0014 2159 V50
 BIC : CDCG FR PP
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
 FR 74 815 363 817

Accepte le paiement par
 carte bancaire par internet
 « www.huissier-nantes-44.com »



ACTE
 D'HUISSIER
 DE
 JUSTICE

COPIE

REFERENCES A RAPPELER
 6180559/GR/GR



COUT DE L'ACTE	
Emol.	40,76
SCT	7,67
DEP	42,60

H.T.	91,03
Tva 20%	18,21
Timbres	4,40

T.T.C	113,64

COMMANDEMENT DE PAYER AUX FINS DE SAISIE-VENTE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le *Seize Mai*

Yann JORAND, Philippe GOBERT, Julien VAN GORKUM, Huissier de Justice Associé,
 membre de la SCP Yann JORAND, Philippe GOBERT, Julien VAN GORKUM, titulaire d'un
 office d'Huissier de Justice audiencier près les Tribunaux de NANTES (44000), 10 bis rue
 Sarrazin, l'un d'eux soussigné,

À :

Monsieur ROIRAND Joseph
 35, rue de la Bellaudière
 44115 HAUTE GOULAINÉ

Madame ROIRAND Martine née SALAUN
 35, rue de la Bellaudière
 44115 HAUTE GOULAINÉ

Où étant et parlant à comme il est dit à l'annexe

À LA DEMANDE DE :

COMMUNE DE HAUTE- GOULAINÉ dont le siège est 2 rue Victor Hugo 44115 HAUTE GOULAINÉ
 Agissant poursuite et diligence du Maire en exercice domicilié en cette qualité au dit siège

Elisant domicile en mon Etude

AGISSANT EN VERTU :

de l'expédition en forme exécutoire d'une ordonnance de référé contradictoire en premier ressort rendue par le
 Président du Tribunal de Grande Instance de Nantes en date du 12 avril 2018.

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT DE PAYER :

CAUSES DE LA CREANCE	DEBIT	CREDIT	TVA
article 700 CPC	1 500,00		
Intérêts	0,81		
Frais	73,18		11,83
cout du présent acte	113,64		18,21
A.444-31 CC	36,86		6,14
Total	1 724,49	0,00	36,18
Solde	1 724,49		

Intérêt au taux légal (pour professionnel) soit 0,90% à compter du 12/04/2018. Calculé au jour le jour sur une
 base de 1 500,00 Euros.

TRÈS IMPORTANT

Faute par vous de payer la somme de mille-sept-cent-vingt-quatre euros et quarante-neuf centimes, vous
 pourrez y être contraint par la VENTE FORCEEE de vos biens meubles à l'expiration d'un délai de HUIT
 JOURS à compter de la date figurant en tête du présent acte (vous pouvez cependant dès à présent faire
 l'objet de toute autre voie d'exécution ou mesure conservatoire).

ATTENTION Ce paiement doit être effectué ou adressé à mon étude en mentionnant la référence : 6180559

SCP

Yann JORAND
Philippe GOBERT
Julien VAN GORKUM
 Huissiers de Justice Associés
 10 bis, Rue Sarrazin
 BP 61807
 44018 NANTES CEDEX

Tél. : 02.40.48.63.73
 Fax : 02.40.48.68.85
 Mail : huissier@juri-huis.com

BANQUE CDC :
 IBAN : FR88 4003 1000 0100
 0014 2159 V50
 BIC : CDCG FR PP
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
 FR 74 815 363 817

Accepte le paiement par
 carte bancaire par internet
 « www.huissier-nantes-44.com »



ACTE
 D'HUISSIER
 DE
 JUSTICE

REFERENCES A RAPPELER
 6180559/GR/GR



COUT DE
 L'ACTE

Emol.	40,76
SCT	7,67
DEP	42,60

H.T.	91,03
Tva 20%	18,21
Timbres	4,40

T.T.C	113,64

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Destinataire : Madame ROIRAND Martine née SALAUN

Cet acte a été remis au Destinataire par : [] Huissier de Justice [x] Clerc Assermenté
 Dans les conditions indiquées à la rubrique marquée ci-dessous d'une croix et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

REMISE A PERSONNE

Au Destinataire ainsi déclaré

PERSONNE PHYSIQUE

A

QUALITE :

PERSONNE MORALE

Qui a déclaré être Habilité à recevoir l'acte.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mentions de l'article 655 du C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

REMISE A DOMICILE ELU

Au domicile élu par le destinataire chez :

Remis à :

QUALITE :

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mentions de l'article 655 du C.P.C. a été adressée avec une copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

REMISE AU DOMICILE OU A RÉSIDENCE

Une personne présente me certifie le domicile et me déclare que le signifié est actuellement absent.

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir de précisions suffisantes sur le lieu où rencontrer le destinataire. Ces circonstances caractérisant l'impossibilité de signifier à personne étant établies mon interlocuteur accepte de recevoir la copie et m'indique être :

NOM :

QUALITE :

Je lui laisse la copie sous enveloppe fermée ne portant que l'indication des nom et adresse du destinataire de l'acte et mon cachet apposé sur la fermeture du pli. Je laisse également un avis de passage daté avertissant le signifié de la remise de la copie en mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant ainsi que les indications relatives à la personne à laquelle la copie a été remise.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. a été adressée dans le délai prévu par la loi.

DEPOT A L'ETUDE

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir de précisions suffisantes sur le lieu où se trouvait le destinataire de l'acte. La signification à personne, à domicile ou résidence s'étant avérée impossible, personne n'ayant pu ou voulu recevoir l'acte et vérifications faites que le destinataire demeure bien à l'adresse indiquée.

La copie du présent acte a été déposée en notre Etude sous enveloppe fermée ne portant d'autres indications que, d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du C.P.C. et la lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du C.P.C., a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Circonstances rendant impossible la signification à personne ou à un tiers présent :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'intéressé est absent | <input type="checkbox"/> La personne présente refuse l'acte |
| <input type="checkbox"/> Personne non capable | <input type="checkbox"/> Personne non habilitée |
| <input type="checkbox"/> Société fermée | <input type="checkbox"/> Lieu de travail inconnu ou hors compétence |

Vérifications du domicile (Nom du destinataire figure sur) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tableau des occupants | <input type="checkbox"/> Boîte aux lettres |
| <input type="checkbox"/> Porte palière | <input type="checkbox"/> Interphone |
| <input type="checkbox"/> Enseigne commerciale | <input type="checkbox"/> Sonnette |
| <input type="checkbox"/> Porte | <input type="checkbox"/> Pages blanches |

Confirmation du domicile par :

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Gardien | <input type="checkbox"/> Voisins |
| <input type="checkbox"/> Déjà connu de l'étude | <input type="checkbox"/> Facteur |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

La copie du présent acte comporte 2 feuilles

Visa par l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Me JORAND Y

Me GOBERT P

Me VAN GORKUM J

